



---

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 10 OCTOBRE 2012**

---

---

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettres en date du **11 septembre et du 4 octobre 2012**, s'est réuni le **10 octobre 2012 à 18h30** à l'Hôtel de Ville de BLAGNAC sous la présidence de Bernard KELLER, Maire.

-----  
**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur le Maire,

Bernard LOUMAGNE, Premier adjoint au Maire

Christian BERGON, Joseph CARLES, Françoise FOLI, Maurice BIDOUILH, Monique COMBES, Denise COUFFIGNALS, Pascal BOUREAU (*présent pour la question n°1 et pour les questions n°23 et 24 qu'il a présenté en début de séance*), Jean-Paul TEJEDOR (*jusqu'à la question n°8*), Marie-Christine CALVAIRAC, Corine BUISSON, Alain RIGOUT  
adjoints au Maire,

Gilbert AJAS, Maddy BASTIEN-CANDOTTI, Guilhem BOYER, Isabelle CHEZE, Viviane COUDREAU, Jean-Claude DUBOS, Gérard GABARRE, Benoît GOMEZ, Michel INDELICATO, Michelle NENADITCH,  
conseillers municipaux délégués,

Monique IZAGA, Régis LEONARD, Liliane POINSOT, Jean-Marc VALETTE,  
conseillers municipaux

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Pascal BOUREAU a donné pouvoir à Christian BERGON (*devant s'absenter, il a présenté les questions n°23 et 24 en début de séance après la question n°1*),

Françoise LABORDE a donné pouvoir à Bernard LOUMAGNE ,

Jean-Paul TEJEDOR a donné pouvoir à Michel INDELICATO (*à partir de la question n°9*)

Fouzia BENNAMA a donné pouvoir à Gilbert AJAS,

Sylvie BOUSQUET-FABRE a donné pouvoir à Marie-Christine CALVAIRAC,

Bernadette GUERY a donné pouvoir à Maurice BIDOUILH,

Sacha BRIAND a donné pouvoir à Gérard RASTOUL,

Brigitte CAMBOULIVES a donné pouvoir à Viviane COUDREAU,

Laurence MASSETTE a donné pouvoir à Monique COMBES,

Gérard RASTOUL adonné pouvoir à Liliane POINSOT.

- 
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
  - Nombre de conseillers présents ou représentés : **35**
  - Dates de convocation : **11 septembre et 4 octobre 2012**
  - Date d'affichage de l'ordre du jour : **4 octobre 2012**
  - Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : **4 octobre 2012**
  - Date d'envoi des documents et du projet de délibération relatifs à l'avenant n°4 au traité de concession chauffage urbain : **24 septembre 2012**
  - Date d'affichage du compte-rendu : **16 octobre 2012**
  - **Benoît GOMEZ** a été désigné secrétaire de séance
  - le **procès-verbal de la séance du 25 juin 2012** adressé aux élus le 4 octobre 2012 a été approuvé à l'unanimité.

**MONSIEUR LE MAIRE** a abordé les points suivants :

- **l'acte III de la décentralisation et les états généraux de la démocratie territoriale organisés à Paris par l'Association des Maires de France (AMF).**  
Les grandes lignes de la réforme sont les suivantes : les départements et les régions pourront intervenir dans tous les domaines (clause de compétence générale). Toutefois, les départements seront spécialisés dans le traitement de la dépendance et du handicap et les régions auront un rôle prépondérant en matière économique conjointement avec la banque publique d'Etat. Elles pourront également disposer directement des fonds structurels européens.  
Les grandes agglomérations seront chargées du développement urbain. Les communes conserveront les mêmes compétences.
- **le futur Parc des Expositions** (maitre d'ouvrage : la communauté urbaine Toulouse Métropole) : la phase de concertation a débuté
- **la rentrée scolaire à Blagnac** marquée par :
  - une hausse des effectifs, notamment dans les écoles maternelles (+2%)
  - plus de 1 600 élèves pour le lycée Saint-Exupéry
  - l'école René Cassin enfin opérationnelle après l'incendie criminel dont elle a été l'objet (dix-huit mois de fermeture)
- **l'Agenda 21 local** : mise en œuvre effective des engagements de la majorité municipale avec le tri sélectif dans toutes les écoles et cinq lignes de « Pédibus » en fonctionnement autour des groupes scolaires « les Prés », « l'Aérogare » et « Weidknnet ».
- **l'espace d'exposition aéronautique, AEROSCOPIA** : les travaux ont commencé. Du 12 au 16 octobre, déménagement anticipé sur le site d'une partie de la collection d'avions des Ailes Anciennes, actuellement exposés à « l'Espace Héritage » (Airbus) de Saint-Martin-du-Touch.  
Pour permettre cette installation en attendant la construction de 2 000 m<sup>2</sup> de hangars destinés à la restauration des avions et au stockage des pièces, Airbus finance cette première tranche de travaux : terrassement, clôture, raccordement des réseaux, plateau traversant sur la rue Béteille (coût estimé : 300 000 €).
- **un «coup de chapeau» aux services municipaux** qui se sont investis dans l'organisation :
  - du Tour de France, le 20 juillet
  - de l'inauguration du cinéma « REX », le 7 septembre et de l'église Saint-Pierre, le 16 septembre
  - de la « Fête des Associations » et de l'accueil des nouveaux Blagnacais, le 5 septembre
- **Amitiés aux élus blagnacais de Jürgen BADUR**, maire de Buxtehude, ville jumelée avec Blagnac depuis décembre 1985 après la visite que Monsieur le Maire lui a faite le week-end dernier.
- **la prochaine séance du conseil municipal** : le jeudi 22 novembre à 18h30 avec notamment à l'ordre du jour, le débat d'orientation budgétaire.

## DECISIONS DU MAIRE

---

**Rapporteur : Monsieur KELLER**

### **1. DELIBERATION RENDANT COMPTE DES DECISIONS DU MAIRE**

Décisions prises depuis le 5 juin 2012 jusqu'au 24 septembre 2012.

**Aucune observation n'a été émise.**

**CETTE QUESTION N'EST PAS SOUMISE AU VOTE**

## FINANCES ET INTERCOMMUNALITE

---

**Rapporteur : Monsieur CARLES**

### **2. DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### DEPENSES:

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 127 934 € et correspondent à :

- 70 000 € de compléments de crédits pour les frais d'assurance,
- 16 970 € de location de vestiaires pour le complexe sportif Andromède,
- 29 000 € de subventions complémentaires,
- 20 400 € de location de bungalows pour une cuisine provisoire,
- - 8 436 € de divers ajustements,
- des virements de crédits pour modifier des imputations budgétaires.

##### RECETTES :

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 40 050 € soit :

- 17 350 € d'annulation de mandat sur exercice antérieur (la contrepartie se trouvant en dépense d'investissement),
- 22 100 € d'écritures d'ordre pour des subventions transférables.

Le total des dépenses supplémentaires étant de 127 934 € et celui des recettes nouvelles de 40 050 €, il convient de diminuer l'autofinancement budgétaire prévisionnel de 87 884 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES :

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 120 673 € et correspondent à :

- 26 000 € d'acquisition de matériel,
- 44 153 € de subvention d'équipement au Conseil Général de la Haute-Garonne pour le relogement de l'Unité Territoriale d'Actions Médico-Sociales (l'UTAMS),
- 17 350 € de ré-imputation d'un mandat (contrepartie de la recette de fonctionnement),
- 33 170 € d'écritures d'ordre pour régulariser les avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles et les reprises sur les subventions transférables

### RECETTES:

Il est proposé d'inscrire 731 310 € de recettes nouvelles dont :

- 720 840 € de subventions accordées par le Conseil Général de la Haute-Garonne,
- 10 470 € d'écriture d'ordre de régularisation d'avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles.

Suite à la diminution de l'autofinancement budgétaire (- 87 884 €) et à la prise en compte de nouvelles recettes (731 310 €) et de dépenses d'investissement (120 673 €), la section d'investissement est en augmentation de son suréquilibre de 522 753 €.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 30 VOIX POUR :**  
**28 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR » CONDUIT**  
**PAR BERNARD KELLER**  
**1 VOIX DE MONIQUE IZAGA**  
**1 VOIX DE BRIGITTE CAMBOULIVES**  
**5 ABSTENTIONS : 3 ABSTENTIONS DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR » CONDUIT**  
**PAR SACHA BRIAND**  
**2 ABSTENTIONS DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »**  
**CONDUIT PAR REGIS LEONARD**

-----

**TOUTES LES DELIBERATIONS CI-DESSOUS**  
**(QUESTIONS N°3 A 29)**  
**ONT ETE ADOPTEES A L'UNANIMITE**

### 3. SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2012

#### ATTRIBUTIONS:

##### PREVENTION DES RISQUES

– **AMICALE DU 1ER REGIMENT DU TRAIN PARACHUTISTE** 500 €

##### SPORTS

– **GUIDON SPRINTER BLAGNAC CLUB** 1 000 €

Subvention exceptionnelle pour participation aux frais de déplacement à divers championnats.

– **BLAGNAC SPORTING CLUB ATHLETISME** 2 000 €

Subvention exceptionnelle pour participation aux frais de déplacements de cinq athlètes aux championnats de France d'athlétisme à Lens.

– **PADDLE PLUS** 500 €

Subvention exceptionnelle pour participation aux frais de déplacement d'un athlète aux championnats du Monde à Cancun au Mexique.

#### AFFECTATION :

##### AFFAIRES CULTURELLES

- **FJEPS section « Patchwork »** 720 €

Subvention exceptionnelle pour soutenir l'installation et le fonctionnement de cette nouvelle section qui relevait jusqu'à la saison dernière des « Ateliers d'Arts ».

#### BUDGETS ANNEXES

##### - SERVICE A DOMICILE

Subvention complémentaire pour procéder à des ajustements concernant les dépenses afférentes au personnel sur le budget 2012. 25 000 €

### 4. DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ANNEXE "SERVICE A DOMICILE" 2012

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### DEPENSES

###### • Groupe fonctionnel 2 – Dépenses afférentes au personnel :

Chapitre 64 compte 64112 - NBI, supplément familial de traitement et et indemnité de résidence 1 300 €

Chapitre 64 compte 64151 - Rémunération principale 13 000 €

Chapitre 64 compte 64511 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F 1 500 €

Chapitre 64 compte 64513 - Cotisations aux caisses de retraite 4 000 €

Chapitre 64 compte 64515 - Cotisations à la C.N.R.A.C.L. 5 000 €

Chapitre 64 compte 6471 - Prestations versées pour le compte du F.N.A.L. 200 €

## RECETTES

- **Groupe fonctionnel 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation :**

Il convient d'augmenter la ligne budgétaire « 7488 Subvention d'équilibre » de 25 000 €.

## 5. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET 2013 "SERVICE D'AIDE A DOMICILE"

Budget Primitif 2013	
<b>RECETTES</b>	
Section d'investissement	0 €
Section de fonctionnement	697 100 €
<b>TOTAL</b>	<b>697 100 €</b>
<b>DEPENSES</b>	
Section d'investissement	0 €
Section de fonctionnement	697 100 €
<b>TOTAL</b>	<b>697 100 €</b>

## 6. PARTAGE DE L'ACTIF ET DU PASSIF ENTRE LE SIVOM BANLIEUE OUEST DE TOULOUSE ET LA COMMUNE DE BLAGNAC ET LEUR TRANSFERT A LA COMMUNAUTE URBAINE TOULOUSE METROPOLE

- Partage de l'actif et du passif du syndicat pour la commune de Blagnac – compétence voirie :

1. Partage des biens : valeur nette comptable de 14 331 841,25 € restitués à la commune de Blagnac par le Syndicat et immédiatement mis à disposition de Toulouse Métropole.
2. Restes à réaliser : au titre de l'année 2008 : 112 557,59 €.
3. Subvention : part affectable aux biens transférés à la commune de Blagnac depuis qu'elle a rejoint le syndicat : 1 857 634,84€.
4. FCTVA : calculé en fonction des travaux réalisés en 2007 et 2008 sur le territoire de Blagnac soit un total estimé à 475 145 €.

- Partage des autres éléments du bilan :

1. Le syndicat conserve :
  - a) restes à recouvrer : 11 139 814,62 €
  - b) restes à payer : 9 269 758,09 €
2. Chaque commune reprend son excédent réel constaté.

- Autres implications dues au partage patrimonial :

Compétences	RAR	Subventions à recevoir	Emprunt à CALyon à répartir	Part d'excédent affectée	Solde RAR
Administratif	13 292,31€	0 €	0 €	13 292,31€	0 €
Déchets	996 761,44€	91 345 €	0 €	905 416,44€	0 €
Voirie	2 318 387,70€	61 910 €	930 000 €	1 326 477,70€	0 €
<b>Total CUGT</b>	<b>3 328 441,45€</b>	<b>153 225 €</b>	<b>930 000 €</b>	<b>2 245 186,45€</b>	<b>0 €</b>

## **7. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE POUR L'ACHAT DE LOGICIELS**

Montant : 85 000 € HT

## **8. ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION SYNETHIC** **Rapporteur : Monsieur RIGOUT**

Cette association se présente comme un pôle de compétences et d'innovation sociétale créé par un réseau d'acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Cette association s'est, entre autres, dotée d'une structure, le GAREM, qui est un groupement d'achats responsable de Midi-Pyrénées permettant à l'ensemble de ses adhérents de disposer d'offres de services émanant d'entreprises de l'économie sociale et solidaire ayant toutes adhéré à une charte commune d'engagements.

Le GAREM est lui-même composé de plusieurs filières thématiques : transports-mobilité, déchets-recyclage, systèmes d'information responsables et événements responsables, auxquelles la commune pourra donc accéder.

Montant de la cotisation annuelle : 1 000 €.

## **AEROSCOPIA**

---

**Rapporteur : Monsieur CARLES**

## **9. ADOPTION DE LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT DES DEUX INSTANCES CONSULTATIVES D'AEROSCOPIA : LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET LE COMITE DE SUIVI**

## **10. INDEMNISATION DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES MEMBRES ET DES PERSONNALITES INVITEES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET DU COMITE DE SUIVI D'AEROSCOPIA**

Modalités d'indemnisation suivantes :

- frais kilométriques :
  - avion : réservation des billets opérée par la Ville ou remboursement sur justificatifs
  - train : remboursement sur justificatifs
  - automobile : indemnités kilométriques applicables à la fonction publique territoriale
- frais d'hébergement : remboursement sur justificatifs
- frais de restauration : remboursement sur justificatifs



Rapporteur : Monsieur BERGON

**11. ADOPTION DE L'AVENANT N°4 AU TRAITE DE CONCESSION DU CHAUFFAGE URBAIN RELATIF AU COÛT DEFINITIF DES TRAVAUX D'OPTIMISATION DU RESEAU ET AUX MODALITES DE LEUR FINANCEMENT PAR SGR/DALKIA - CETTE DELIBERATION ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION EN DATE DU 25 JUIN 2012**

Pour une meilleure cohérence, les termes de l'article 3B de la convention tripartite ont été repris à l'article 2 de l'avenant.

En conséquence, l'avenant n°4 adopté par délibération en date du 25 juin 2012 sera modifié dans ce sens.

**12. TRAVAUX D'URBANISATION DE LA RUE PROSPER FERRADOU ENTRE LE CARREFOUR RUE DE BUCHES ET LE CARREFOUR RUE CROIX BLANCHE : APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE/COMMUNAUTE URBAINE TOULOUSE METROPOLE/VILLE DE BLAGNAC POUR LA REALISATION DES TRAVAUX**

Par décision en date du 3 août 2012 la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole a décidé d'engager cette opération dont le coût est estimé à 350 777,50 € HT soit 419 529,89 € TTC.

Afin de permettre ces travaux sur l'emprise départementale, une convention tripartite entre le Conseil Général de la Haute-Garonne, la Ville de Blagnac et la Communauté Urbaine Toulouse Métropole sera signée : elle définira le cadre juridique, les modalités financières et les conditions de réalisation de l'opération d'urbanisation.

La ville de Blagnac est cosignataire au titre de l'entretien du réseau d'éclairage et des aménagements paysagers.

**13. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE - SDEHG : EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION, DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE GRENADE- DELIBERATION QUI ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 7 OCTOBRE 2010**

Part financière afférente à la commune : 413 311 € pour la partie électricité et éclairage.

COMMANDE PUBLIQUE

---

Rapporteur : Madame FOLI

**14. ADOPTION D'UNE CONVENTION PORTANT CREATION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'AUDIT ENERGETIQUE DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE TOULOUSE METROPOLE, DE LA COMMUNE DE TOULOUSE ET DE DIFFERENTES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE**

**Rapporteur : Madame FOLI**

**15. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE : REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE TOULOUSE METROPOLE**

La Communauté urbaine Toulouse Métropole vient de créer le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Conformément aux dispositions de l'article D 2211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (qui indique que peut siéger au sein du CLSPD, le président ou son représentant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre compétent en matière de dispositifs locaux de prévention auquel la commune appartient) et afin de renforcer l'articulation entre les échelons communaux et intercommunaux, la composition du CLSPD de Blagnac sera modifiée en ce sens.

**16. CREATION D'UNE COMMISSION ETHIQUE POUR LA VIDEOPROTECTION URBAINE**

Rappel : délibérations en date du 10 mai 2010 relatives à l'adoption de conventions de partenariat avec l'Etat et avec la Ville de Toulouse précisant notamment les modalités de traitement des images et les personnes habilitées à y accéder en tenant compte des principes de confidentialité et de respect de la vie privée.

Pour compléter ce dispositif, est créée une commission éthique pour la vidéoprotection urbaine présidée par le Maire ou son représentant, composée des membres suivants :

- 3 Elus du Conseil municipal : M.BOUREAU, M.RIGOUT, M.LEONARD
- Les 6 Présidents des Conseils de Quartier

**Rapporteur : Madame COMBES**

**17. DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE POUR LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS REALISEES DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)**

Montant : 47 755 €.

**Rapporteur : Madame COUFFIGNALS**

**18. APPROBATION DE LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE BLAGNAC AU MARCHÉ DE "REALISATION D'UNE OPERATION D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE ET RENFORCE DES PARTICIPANTS DU PLIE" DE LA COMMUNAUTE URBAINE TOULOUSE METROPOLE**

Marché d'un montant maximum annuel de commandes de 55 127 € TTC pour les années 2013 et 2014.

**19. ACTUALISATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS « LES SAPHIRS BLEUS ».**

**20. ACTUALISATION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE MAINTIEN A DOMICILE : AIDE A DOMICILE ET PORTAGE DE REPAS A DOMICILE**

ODYSSUD SPECTACLES

---

**Rapporteur : Madame LABORDE**

**21. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)/MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION POUR LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION DES MUSIQUES ANCIENNES ET NOUVELLES**

Subvention la plus élevée possible demandée.

**22. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE POUR LA SAISON 2012/2013 D'ODYSSUD SPECTACLES**

Subvention la plus élevée possible demandée.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

---

**Rapporteur : Monsieur BOUREAU**

**23. PARTICIPATION AU PROJET LIFE-VESPAGON EN TANT QUE TERRITOIRE D'EXPERIMENTATION**

La France est le premier utilisateur européen de pesticides et le quatrième au monde derrière les États-Unis, le Brésil et le Japon.

La directive européenne 2009/128/CE (21/10/2009) sur l'utilisation durable des pesticides instaure un cadre d'action communautaire (notamment les plans d'actions nationaux) pour réduire les

effets de l'utilisation des pesticides. En France, le plan « Ecophyto 2018 » est né en 2008 avec comme objectif la disparition des substances les plus dangereuses et la réduction de 50% de ces produits d'ici cette date.

Cet objectif se heurte néanmoins à la prolifération des frelons asiatiques qui représente un risque certain pour la santé humaine et pour les pollinisateurs et entraîne une utilisation croissante de pesticides. L'objectif du projet est de proposer aux décideurs un outil d'aide à la décision permettant de remplacer les pesticides par des méthodes respectueuses de l'homme et de son environnement pour limiter la population de frelons asiatiques.

Le projet LIFE-VESPAGON, porté par la FREDEC Midi-Pyrénées (Fédération régionale de défense contre les Organismes nuisibles) nécessite des zones d'expérimentation et d'études définies. La participation de la ville de Blagnac est donc sollicitée en tant que territoire d'expérimentation par la FREDEC Midi-Pyrénées.

#### **24. RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE DU CENTRE DE VALORISATION DE DECHETS URBAINS DE LA SETMI : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE**

Le mandat des membres de cette commission est arrivé à expiration. Suite aux nouvelles dispositions réglementaires introduites par le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de sites, sa composition doit être renouvelée.

Elus : M. BOUREAU(titulaire), M.RIGOUT ( suppléant)

#### **SPORTS**

---

**Rapporteur : Monsieur LOUMAGNE**

#### **25. ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES POUR L'ORGANISATION DE LA 18EME ETAPE DU TOUR DE FRANCE**

Montant : 4 000 €.

#### **RESSOURCES HUMAINES**

---

#### **26. CREATIONS D'EMPLOIS**

Filière technique :

- Cadre d'emplois des ingénieurs 1
- Cadre d'emplois des techniciens 3

Filière animation :

- Cadre d'emplois des adjoints d'animation 1

Filière culturelle :

- Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à raison de 1h30 hebdomadaires 1
  - Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine 3
- Filière sociale :
- Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles 2

## 27. MODIFICATIONS DE DUREES HEBDOMADAIRES DE TRAVAIL

Direction des Affaires Culturelles	Emplois	Spécialités	Anciennes durées hebdomadaires de travail	Nouvelles durées hebdomadaires de travail
Conservatoire de musique et de danse	1 AEA principal 1 <sup>ère</sup> classe	Piano	18h00	20h00
	1 AEA principal 1 <sup>ère</sup> classe	Piano	14h15	20h00
	1 AEA principal 1 <sup>ère</sup> classe	Clarinette	12h20	<b>13h00</b>
	1 AEA principal 1 <sup>ère</sup> classe	Danse contemporaine	10h00	14h00
	1 AEA principal 1 <sup>ère</sup> classe	Harpe	5h15	7h00
Ateliers d'Art	1 intervenant	Terre	25h30	27h30
	1 intervenant	Arts appliqués	<b>12h00</b>	<b>14h00</b>

AEA : assistant d'enseignement artistique

## 28. REGIME INDEMNITAIRE DU RESPONSABLE DE LA POLICE MUNICIPALE

Afin de s'aligner sur les pratiques des autres collectivités, le régime indemnitaire du responsable de la Police municipale est revalorisé et le nouveau régime indemnitaire de grade et de fonction est fixé à 30% du traitement brut indiciaire.

## **29. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Versement d'une aide directe et individuelle pour un seul risque - soit pour le risque santé soit pour le risque prévoyance - aux agents décidant de souscrire un contrat labellisé (liste publiée par le Ministère des collectivités territoriales).

Cette participation financière accordée par la ville et le Centre Communal d'Action Sociale est fixée à 15 € bruts par mois et sera versée dans la limite du montant de la cotisation due par l'agent à son organisme assureur.

## **ENFANCE EDUCATION**

---

**Rapporteur : Madame COMBES**

### **30. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ORIENTATIONS DE LA CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES EN MATIERE DE FINANCEMENT DE LA PETITE ENFANCE**

**Madame COMBES** a informé le Conseil municipal sur les orientations de la caisse nationale d'allocations familiales en matière de financement de la petite enfance qui impose de nouvelles règles contraignantes : les couches et le lait – jusque-là fournis par les familles - le seront désormais par les structures d'accueil, ce qui représente pour la commune de Blagnac une dépense supplémentaire de plus de 40 000 € par an.

Les recettes seront, elles, en diminution puisque le forfait d'heures mensuel réservé par les familles, environ 10 heures minimum aujourd'hui, passe à 2 heures minimum. Or, l'agrément délivré par la CAF est subordonné à un taux d'occupation des berceaux de 70% minimum.

Enfin, les crèches associatives qui permettent d'augmenter l'offre aux familles en matière d'accueil ne seront plus subventionnées par la CAF en 2013.

**Monsieur LEONARD** a également souligné l'impact de ces nouvelles mesures, notamment sur l'équilibre financier des crèches associatives et a indiqué que nombre d'entre elles seront obligées d'arrêter leurs activités.

## **QUESTION(S) DIVERSE(S)**

---

### **COMMUNAUTE DES BEATITUDES :**

**Monsieur LEONARD** a évoqué deux livres récemment édités qui font état de dérives sectaires au sein de la communauté religieuse « Les Béatitudes ». L'un de ces livres a été écrit par l'ancien président de la MIVILUDES.

**Monsieur LEONARD** a rappelé ses interventions sur ce sujet notamment lors de la séance du conseil municipal au cours de laquelle a été adoptée une délibération relative à la demande de reconnaissance légale déposée par la communauté dans le cadre de la procédure d'autorisation de congrégation.

**MONSIEUR LE MAIRE** s'est montré surpris que le président de la MIVILUDES n'ait pas porté l'affaire devant la justice lorsqu'il exerçait ses fonctions s'il avait eu à connaître de réels comportements répréhensibles.

**MONSIEUR LE MAIRE** a souligné que cette question ne relevait pas des compétences du Conseil municipal et que lui-même ne pouvait intervenir, même dans le cadre de ses pouvoirs de police, tant qu'aucune plainte n'avait été formulée ni qu'aucun comportement déviant n'avait été constaté dans la commune de la part d'un quelconque membre de cette communauté religieuse.

**MONSIEUR LE MAIRE** a également rappelé que cette question relevait de l'Etat, de la Justice et de l'Eglise.

**STUDIO POLYGONE :**

**Madame POINSOT** a souhaité savoir où en était le dossier « Polygone ».

**Monsieur BIDOUILH** a précisé que tous les loyers concernant le studio d'enregistrement avaient été payés par le gérant et que la poursuite du projet était conditionnée par la confirmation des éléments suivants :

- plan de financement ferme et définitif pour la résidence hôtelière
- engagement formel qu'elle serait dédiée aux artistes accueillis au studio d'enregistrement et à Odysud
- garantie d'achèvement des travaux.

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE ABORDEE,  
MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE A 20H20**

**LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.  
LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A L'HOTEL DE VILLE  
DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.**